

Date: 16.12.2022

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَاعْلَمُوا أَنَّمَا آمَاؤُكُمْ وَأَوْلَادُكُمْ فِتْنَةٌ وَأَنَّ اللَّهَ عِنْدَهُ
أَجْرٌ عَظِيمٌ.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

...وَإِنَّ لَوْلَدِكَ عَلَيْكَ حَقًّا.

L'ENFANT, LE PRÉCIEUX DÉPÔT DE NOTRE SEIGNEUR

Chers musulmans !

Dans le verset que j'ai récité, notre Seigneur le Très-Haut déclare ceci : « **Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une épreuve et qu'auprès d'Allah il y a une énorme récompense.** »¹ Et dans le hadith du Prophète (s.a.s.) que j'ai lu, il indique ainsi : « **Ton enfant a un droit sur toi.** »²

Chers croyants !

Nos enfants sont de précieux cadeaux qui nous sont confiés par Allah le Tout-Puissant. Ils sont la joie de nos vies et les bénédictions de nos foyers. Ils sont l'espoir de notre famille et la garantie de notre avenir. Il est donc de notre devoir premier d'élever nos enfants avec amour dans un environnement familial sain fondé sur les bonnes mœurs. Ainsi, il est de notre responsabilité religieuse, morale et légale de les protéger de toutes sortes de négligences et d'abus.

Chers musulmans !

Malheureusement, l'actualité de ces jours-ci blesse profondément notre conscience. Il est regrettable que ce soient les enfants qui paient le plus cher la perte de moralité et l'absence de scrupules. D'un côté, les guerres et les tragédies, les camps de réfugiés et la pauvreté ; d'autre part, la négligence, l'abus et les comportements inhumains. Un de ces sujets en question est le "mariage forcé" ou le mariage d'enfants.

Chers fidèles !

Forcer les filles à se marier sans qu'elles aient la capacité et la responsabilité d'être mère, de fonder une famille puis de le justifier par la religion est un grave péché. Cette attitude et ce discours erronés n'ont rien à voir avec la compréhension islamique du mariage. Atteindre au corps des enfants est un indice de la faillite de l'humanité et empoisonne leur avenir. Peu importe où, comment, quand et qui en est à l'origine, la négligence et la

maltraitance des enfants est un acte inhumain incompatible avec la conscience humaine. Il ne peut y avoir d'excuse ou de légitimité pour aucun mot ou comportement qui victimise les enfants et assombrit leur avenir. Assombrir la vie d'un enfant est le plus grand crime qui puisse être commis contre l'humanité et la conscience. C'est un crime grave qui ne peut être expliqué ni devant Allah Tout-Puissant et ni devant l'humanité.

Chers croyants !

Il est inacceptable que des enfants soient mariés et que des cas de maltraitance soient associés avec l'islam et transformés en un processus dans lequel l'identité musulmane est endommagée. Selon l'islam, les hommes et les femmes ne peuvent pas être mariés avant d'avoir atteint l'âge de maturité émotionnelle et physique, spirituelle et mentale pour réaliser le sens et la responsabilité de fonder une famille. En effet, le processus biologique qu'est la puberté ne suffit pas pour se marier. Aussi, la loi en Turquie fixe l'âge minimum du mariage à la majorité soit dix-huit ans. Le respect des limites concernant l'âge du mariage, en particulier par les parents, est à la fois un comportement religieusement nécessaire et la condition la plus fondamentale pour assurer une paix et un bonheur durables dans la famille.

Chers musulmans !

La miséricorde et la conscience d'une société se mesurent à la mesure du traitement subi par les enfants. Alors, prenons conscience de nos responsabilités envers nos enfants car ils sont l'espoir de notre avenir. Soyons particulièrement attentifs à leur éducation, leur développement psychologique, social, culturel, religieux et moral. Luttons ensemble contre toutes sortes d'abandons et d'abus envers nos enfants. Soyons également vigilants face à ceux qui tentent d'associer une question aussi sensible que la maltraitance des enfants à l'islam et aux musulmans par le biais de messages subliminaux. N'oublions pas que l'humanité n'atteindra jamais le bien si elle n'assure pas la sécurité et la paix des enfants. Je termine mon sermon par la prière suivante qui nous est enseignée dans le Coran :

رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ أَزْوَاجِنَا وَذُرِّيَّاتِنَا قُرَّةَ أَعْيُنٍ وَاجْعَلْنَا لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا

« **Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux.** »³

¹ Al-Anfâl, 8/28.

² Muslim, Siyâm, 183.

³ Al-Furqân, 25/74.